



**ADOPTÉ À LA
SÉANCE DU
22 JANVIER 2007**

Procès-verbal de la deuxième séance du comité consultatif aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage tenue le 4 décembre 2006, à 19 h30, au siège social de la Commission scolaire des Patriotes situé au 1740, rue Roberval, à Saint-Bruno.

Présences

Parents :

Chantal Bourdeau
Johanne Lacroix
Marc Langlois
Anne Lecavalier
Geneviève Tremblay
France Tremblay

Représentant du personnel enseignant :

Richard Bisson

Représentant du personnel de soutien :

Eric Villeneuve

Représentant de la communauté :

À nommer

Représentant de la direction générale :

Jean-Louis Tousignant

Absences

Absences :

Parents :

Nancy Bernard
Marie-Claude Dion
Martine Hubert-Meyer
Serge Lanthier

Représentante du personnel professionnel :

Evelyne Gosselin

Ouverture:
Constatation
du quorum

Constatation du quorum

Formant quorum sous la présidence de madame France Tremblay, la séance est ouverte à 19h40.

Adoption
de l'ordre du jour

Résolution
10-2006-12-04

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lacroix, appuyé par monsieur Marc Langlois d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2006
(annexe 1-04-12-2006)
 - 2.1 Suivi (Guide «Quoi faire lorsque mon enfant rencontre des difficultés à l'école», frais de déplacement) (annexe 2-04-12-2006)
3. Parole au public
4. Parole à la représentante au Comité de parents (annexes 3 et 4-04-12-2006)
5. Consultation : scolarisation des élèves résidents à Contrecoeur
(annexes 5 à 12-04-12-2006)
6. Comité paritaire (annexes 13 à 15-04-12-2006)
7. Parole au public
8. Correspondance
9. Questions diverses
10. Prochaine réunion
Levée de la séance.

Adoptée unanimement.

Procès-verbal

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2006

Résolution
11-2006-12-04

IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lacroix, appuyée par madame Chantal Bourdeau que le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2006, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée unanimement.

Suivi

2.1 Suivi

Guide « Quoi faire lorsque mon enfant rencontre des difficultés à l'école ? »

Les membres aimeraient que le guide soit distribué aux directions d'école ainsi qu'au personnel des services complémentaires.

Les membres proposent que le guide soit envoyé à chaque président du conseil d'établissement de chacune des écoles.

Parole au public

3. Parole au public

Néant.

Comité de parents

4. Parole à la représentante au Comité de parents (annexes 3 et 4-04-12-2006)

Mme Anne Lecavalier fait un résumé de la rencontre du Comité de parents du 16 novembre dernier. Les échanges ont porté sur le plan de répartition et sur les dates de la consultation.

Consultation

5. Consultation : scolarisation des élèves résidents à Contrecoeur (annexes 5 à 12-04-12-2006)

Afin de valider le processus d'entente pour la scolarisation des élèves du secondaire de Contrecoeur par la Commission scolaire de Sorel, la Commission scolaire des Patriotes procède à une consultation.

Résolution n° 12-2006-12-04

Considérant la présentation au Comité CSEHDAA en date du 4 décembre 2006;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes veut établir une entente de scolarisation pour les élèves du secondaire résidant dans la ville de Contrecoeur;

Considérant l'article 213 de la Loi sur l'instruction publique;

Résolution
12-2006-12-04

IL EST PROPOSÉ par madame Geneviève Tremblay, appuyée par madame Johanne Lacroix que :

La Commission scolaire puisse conclure une entente avec la Commission scolaire de Sorel-Tracy afin que les élèves de niveau secondaire de la Commission scolaire des Patriotes résidant à Contrecoeur puissent être scolarisés par la Commission scolaire de Sorel-Tracy, telle que présentée;

La Commission scolaire puisse faire un suivi au Comité CSEHDAA des recherches qui ont été faites afin de trouver une solution permanente qui permettrait de répondre aux attentes des parents du secteur de Contrecoeur.

Adoptée à l'unanimité.

Comité paritaire

6. Comité paritaire (annexes 13 à 15-04-12-2006)

M. Jean-Louis Tousignant informe les membres sur les dispositions nationales concernant le personnel enseignant qui crée deux comités qui ont à traiter des élèves à risques à les EHDAA au regard des besoins et des services.

Un premier , le Comité paritaire EHDAA au niveau de la commission scolaire. Il voit à faire des recommandations sur :

- ❖ la répartition des ressources disponibles
- ❖ la révision de la politique de la commission scolaire
- ❖ les modalités d'intégration, des services d'appui ainsi que de regroupement en classe spécialisée
- ❖ la mise en œuvre de la politique notamment sur les modèle d'organisation de service

Un deuxième, le comité au niveau de l'école, voit à faire des recommandations sur :

- ❖ tout aspect de l'organisation des services notamment sur le besoin de l'école en rapport avec les élèves et l'organisation des services sur la base des ressources disponibles

Parole au public

7. Parole au public

Néant.

Correspondance

8. Correspondance

La présidente informe les membres qu'elle a reçu la correspondance suivante :

lettre de la Fédération des Comités de parents (lettre en date du 16 novembre 2006), suite à notre lettre déjà envoyée

- 32 ème congrès de l'AQETA (Mars 2007)

une lettre d'un parent qui dépose une plainte aux droits de la personne

Fédération des Comités de parents du Québec (Rencontre le 25 novembre 2006)

De plus, elle mentionne qu'elle a reçu une lettre du syndicat de l'enseignement de Champlain concernant les subventions des écoles publiques. Elle mentionne aux membres qu'elle vérifie auprès des présidents et présidentes des Comités CSEHDAA des autres commissions scolaires et va nous revenir avec ça.

Questions diverses

9. Questions diverses

Néant.

Prochaine réunion **10. Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 22 janvier 2007.

Clôture de la séance **11. Clôture de la séance**

Résolution
13-2006-12-04

IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lacroix, appuyé par monsieur Marc Langlois de lever la séance. Il est 21h40.

Adoptée unanimement.

Signature

Présidente

Responsable